



Club Alpin Français de PAU

Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

**Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau du
17 mai 2017 à 19h**

Les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

18 présents, 2 excusés et 5 absents et 1 invité (liste jointe)

Au programme :

- Approbation du dernier CR.
- Gilles Etesse a contesté la décision du CoDir de nommer Jacky Mièze responsable de l'activité Via Ferrata.
- Recyclage BE accompagnateur montagne de Jacques Resplandy.
- Point trésorerie.
- Partenariat Décathlon.
- AG nationale de 2020.
- 50 ans de Pombie : 24 et 25 juin 2017.
- Point sur les refuges.
- Questions diverses.

Préambule :

Présentation par Pascal Kuter (Brevet d'Etat du bureau du moniteur d'escalade de Pau) d'un projet de challenge de bloc individuel et par équipe.

Cette animation sera proposée aux jeunes (8 à 17 ans) inscrits à l'école d'escalade du CAF et aux cours dispensés par les moniteurs de la SAE.

Un accord est donné par le CoDir pour l'organisation de cette manifestation le 17 juin 2017 de 9h00 à 12h30 à la salle Bêta Bloc.

I/ Approbation à l'unanimité du compte rendu CODIR du 09 mars 2017

Le CR des décisions votées au dernier CoDir est soumis à approbation au Codir suivant, un relevé de décisions a été établi en ce sens.

Le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord avec le relevé de décisions.

Approuvé à l'unanimité.

III/ Recyclage BE accompagnateur montagne de Jacques Resplandy

Le CoDir donne son accord pour prendre en charge la moitié du coût de la formation.

IV/ Point trésorerie

Les comptes à mi exercice ont été arrêtés ; ils couvrent la période 01/10/2016 au 31/03/2017 (*Arrêté des comptes joint*)

Des corrections nécessaires ont été effectuées jusqu'au 31/03/2017, mais malgré quelques écritures pour corriger certaines charges (charges déjà payées pour l'exercice entier ou charges non encore parvenues mais à prendre pour leur demi valeur annuelle ...), les comptes ne sont toujours pas représentatifs d'un demi exercice, cette période, la plus forte de l'exercice, comprenant le gros des adhésions. Tout comparatif devrait être fait avec des périodes similaires, exercices entiers ou 1ers semestres.

Malgré cela, et du fait d'un meilleur arrêté des comptes au 30/09/2016, le résultat déterminé est très proche de la réalité à la date de la situation.

Il en ressort un résultat bénéficiaire de 6 653.86 €.

V/ Partenariat Décathlon

Une demande de renégociation du contrat de partenariat a été faite par le CAF. Aucun retour à ce jour de la part de Décathlon.

VI/ AG nationale FFCAM de 2020

Tous les clubs du département (sauf le SCOVA) ont donné leur accord de principe pour nous aider. Au-delà de ça, la question est posée de savoir si l'on est prêt à s'engager sachant l'ampleur du travail de préparation, d'organisation et de logistique que cela va demander.

Une visite à la mairie de Pau va être préparée pour leur expliquer le contexte et se renseigner sur les possibilités d'accueil pour cette manifestation (à peu près 450 personnes sur 3 jours). Cette visite aura lieu dès que l'on sera informé ou pas d'un changement de Maire.

VII/ 50 ans de Pombie : 24 et 25 juin 2017

90 invitations ont été envoyées et ce n'est pas fini.

Les 5 générations de gardiens seront présentes et interviendront pendant le repas « montagnard » du samedi soir.

Différentes animations seront proposées samedi et dimanche (certaines en lien avec le Parc National qui fête lui aussi ses 50 ans).

L'héliportage du matériel est prévu le 12/06/17.

Le « programme » va être diffusé prochainement via le site afin de s'inscrire rapidement. (Places limitées)

Appel aux bénévoles est lancé ; se mettre en rapport avec les responsables des commissions animation, communication et refuge.

Point sur les refuges

Ouverture des refuges d'Arrémoulit et de Pombie le weekend de l'Ascension.

- Pombie :
 - Problème de l'eau en partie réglé.
 - Peinture de la façade à faire avant le 23/06/17. (3 ou 4 bénévoles entre le 12 et le 21/06/17)
 - Porte à réparer également avant la fête.
 - Réflexion engagée pour une installation photovoltaïque.

- Arrémoulit :
 - Installation d'une toilette sèche impérative.

Michel Dourthe invite les membres du CoDir à réfléchir sur la vocation pour notre club de garder la gestion des refuges d'Arrémoulit et Pombie.

Le travail sur ces dossiers est très lourd pour ceux qui s'en occupent et il ne sent pas une grande motivation par ailleurs.

Il n'y a aucune connotation financière à cette réflexion : les trésoreries des activités et des refuges sont complètement séparées.

Divers :

- Pour une meilleure gestion du matériel collectif, Michel Nogaro demande aux responsables activités leurs avis sur le principe de mise en place d'une fiche de demande de matériels (*cf. P.J en annexe*) Le principe est accepté.

- Commission Cabanes / Environnement :
Jean-Pierre Petit a interpellé Gilles Ginot sur la possibilité de développer une « page de suivi » sur les cabanes des Pyrénées.
Ceci ayant un coût, le CoDir lui demande de voir dans un 1^{er} temps avec l'Association « refuge et Cabane des Pyrénées » les liens possibles avec leur site.
Possibilité également de demander aux randonneurs du CAF de faire des « retours » auprès de la Commission.
- Gilles Ginot est en lien avec un avocat afin d'établir « un contrat » sur les conditions de maintenance et d'usage de l'Agenda qu'il a développé pour et avec le CAF.
- Voir avec la Fédération pour « clip du CAF » sur « Montagne en scène ».
- Logo du Club : Le choix final va être proposé aux adhérents.

Fin du Comité Directeur à 22h00
Prochaine séance fixée au 28 juin 2017

Le Président

La Secrétaire générale adjointe

Michel DOURTHE

Martine GABE